

CHAPITRE 2

UNE ÎLE OUVERTE SUR LE MONDE

Emmanuel GRÉGOIRE et Gérard LEMOINE

Comme nous l'avons rappelé, le ministre britannique Pitt déclarait en 1761 : « tant que les Français tiendront l'Isle de France, les Anglais ne seront pas les maîtres de l'Inde » (Toussaint, 1972) : celle-ci est en effet située de manière stratégique sur le tracé des grandes voies maritimes qui traversent l'océan Indien, ce qui en a fait un territoire ouvert sur le monde et non un îlot replié sur lui-même. Une fois l'indépendance acquise, ce trait original s'est amplifié car le pays devait trouver d'autres partenaires ne pouvant plus compter sur la seule ancienne métropole pour assurer son développement. Pour cela, il adhéra, dès 1968, à différentes organisations pan africaines comme l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Banque africaine de développement (BAD), l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM). Maurice s'est donc délibérément arrimé au continent noir où il fait figure, malgré sa taille réduite et dans un contexte d'États faibles et d'économies peu développées, de pays *leader* allant même jusqu'à représenter l'Afrique au Conseil de sécurité des Nations unies en tant que membre non-permanent (2001-2002). Par ailleurs, l'île aspire à jouer un rôle économique et politique important dans l'océan Indien en s'imposant comme le porte-parole et le défenseur sur la scène internationale de la cause des petits États insulaires, notamment au sein des pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). De plus, elle fait entendre sa voix dans les grands

forums organisés par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹ auxquels elle adhéra, en 1968, pour les deux premières institutions et, en 1994, pour la troisième.

Les relations que Maurice entretient avec l'Asie sont également étroites pour des raisons historiques et culturelles : environ deux tiers des Mauriciens sont originaires d'Inde et environ 2,5% d'entre eux de Chine. Depuis l'immigration des uns et des autres qui débuta sensiblement à la même époque (milieu du XIX^{ème} siècle), Maurice a toujours entretenu des liens privilégiés avec ces deux pays. Ils se renforcent actuellement tant du point de vue politique qu'économique car l'Inde et surtout la Chine font une percée remarquable en Afrique en profitant, de surcroît, du recul de la présence européenne. Cette dernière demeure toutefois encore forte à Maurice qui reste proche de la Grande-Bretagne et la France, ses deux anciennes tutelles coloniales. Cas de figure presque unique (l'archipel des Seychelles et le Cameroun sont dans la même situation), ce fait historique lui permet d'être à la fois, membre du *Commonwealth* et de l'Organisation internationale de la Francophonie. De plus en tant que pays ACP, Maurice bénéficia de la Convention de Lomé puis de l'Accord de Cotonou conclus avec l'Union européenne, ces deux traités ayant incontestablement favorisé son essor économique.

L'analyse portera donc sur les relations qu'entretient l'île avec l'Afrique, l'Asie, les mondes anglophones et francophones puis les États-Unis. L'isolement qu'engendre l'insularité a pu être dépassé grâce à une politique étrangère ouverte sur le monde car avec un peu plus d'un million d'habitants concentrés sur une très faible superficie, Maurice est beaucoup trop exigu pour espérer se développer sur son seul marché intérieur. Le pays doit par conséquent s'insérer dans de grands ensembles régionaux pour ouvrir des débouchés à ses entreprises : chercher la croissance « ailleurs » est une priorité. L'île bénéficie pour cela d'atouts :

1. Elle y joua un rôle important lors de la conférence de Cancun (septembre 2003) en représentant le « G90 » qui regroupait les pays les plus pauvres au sein de l'alliance UA-ACP-PMA (Union Africaine, pays Afrique-Caraïbes-Pacifique et Pays les moins avancés)

son bilinguisme, sa position géographique, la diversité culturelle de ses habitants et des entrepreneurs dynamiques.

I. UN ANCRAGE AFRICAIN

La république de Maurice (comme ses voisines de l’océan Indien : Madagascar, les Comores, la Réunion et les Seychelles) est d’un point de vue géographique rattachée au continent africain : sa population créole y a ses racines, ses ancêtres originaires de Madagascar, du Mozambique¹ et d’Afrique de l’Ouest (Sénégal et Guinée) ayant été acheminés dans l’île par les planteurs français lors de l’esclavage. Aussi, dès le 20 août 1968 soit seulement cinq mois après son accession à l’indépendance, Maurice posa sa candidature à l’Organisation de l’Unité Africaine (OUA) et Sir Seewoosagur Ramgoolam fut élu Président de l’OUA² lors d’un sommet qui se tint dans l’île en juillet 1976 : le pays était donc solidement arrimé au continent africain. Cet ancrage se manifeste aussi par son adhésion à des organisations régionales comme *le Common Market for Eastern and Southern Africa* (COMESA), *la Southern African Development Community* (SADC) et la Commission de l’Océan Indien (COI).

Le Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA)

Institué par le traité signé à Kampala le 5 novembre 1993, le COMESA succéda à une Zone d’échanges préférentiels (ZEP) ou *Preferential Trade Area for Eastern and Southern Africa* dont Maurice fut un des membres fondateurs. Créée en 1981, la ZEP avait pour objectif l’abaissement tarifaire intra-régional dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d’action de Lagos visant à tendre vers une Communauté économique

-
1. Les échanges entre le Mozambique et Maurice se renforcèrent, au milieu des années quatre-vingt-dix, grâce aux investissements des entreprises sucrières mauriciennes. À présent, l’île figure parmi les dix premiers investisseurs étrangers au Mozambique (agriculture, tourisme, secteur bancaire, logistique, etc)
 2. L’OUA fut remplacée en 2002 par l’Union africaine créée deux ans plus tôt par les chefs d’État africains lors du sommet de Durban.

africaine. Le COMESA est donc une première étape vers la création d'un marché commun d'Afrique australe et orientale et, ultérieurement d'une véritable communauté économique à l'échelle du continent.

Le COMESA regroupe dix-neuf pays (2008) soit une population de près de 430 millions d'habitants : le Burundi, les Comores, la république démocratique du Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Erythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. Ces pays couvrent un vaste espace géographique qui s'étend du nord au sud du continent africain ce qui nuit à son homogénéité (l'Afrique du Sud ne s'y est pas affiliée pour cette raison). Dans ce contexte, le poids de l'Égypte, comme celui de l'Afrique du Sud dans la SADC, est prépondérant puisque l'Égypte représente plus de la moitié du P.I.B. cumulé du COMESA ayant un véritable secteur industriel.

L'objectif du COMESA dont le Secrétariat général est situé à Lusaka (Zambie), est d'aider les pays membres à s'intégrer dans l'économie mondiale à travers la mise en oeuvre de politiques régionales compatibles avec les règles de l'OMC. Le COMESA, organise ainsi un régionalisme ouvert et privilégie l'intégration par les marchés pour permettre les économies d'échelle. Son fonctionnement est assuré par les contributions des États et ses projets sont financés par des institutions internationales : Banque mondiale, USAID, Union européenne, Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), coopérations bilatérales et multinationales.

Le bilan sur le plan de la libéralisation des échanges est plutôt encourageant : les obstacles non-tarifaires ont été réduits dans un grand nombre de pays et l'abaissement des droits de douane est important de sorte que le tarif moyen appliqué aux importations intra-COMESA était de 2% en 2000. Ainsi, en octobre 2000, neuf pays (Djibouti, l'Égypte, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe) signèrent le *Free Trade Area* (FTA), vaste zone de libre-échange qui supprime toutes taxes douanières et instaure un tarif commun extérieur. En 2004, le Rwanda et le Burundi rejoignirent ce *Free Trade Area*. Des résultats probants furent aussi enregistrés en matière d'harmonisation des régimes d'investissement et de libre circulation des

personnes à l'intérieur de la zone. Enfin, un marché commun est prévu en 2014 avec la libre circulation de tous les facteurs de production, main-d'œuvre incluse.

Par ailleurs, quatorze pays membres du COMESA, dont Maurice, font partie de l'Initiative trans-frontalière ou *Cross Border Initiative* (CBI) mise en place en 1992 avec le soutien financier de la Banque mondiale, du FMI, de l'Union européenne et de la Banque africaine de développement. Les politiques d'intégration économique prônées par cette nouvelle structure sont identiques à celles du COMESA, mais les délais de mise en place sont plus courts. La CBI est un « véhicule d'accélération » (« *fast track* ») des réformes en reconnaissance des principes de « géométrie variable » et de « vitesse variable ». La CBI qui s'est plutôt, au départ, concentrée sur le commerce (*Trade Facilitation*), est devenue le RIFF (*Regional Investment Facilitation Forum*), les pays, après avoir obtenu de bons résultats en matière de désarmement tarifaire mettant l'accent sur la promotion de l'investissement. Le COMESA est donc une organisation qui entend offrir un cadre juridique favorable au développement des échanges régionaux. Contrairement à la Commission de l'océan Indien (COI) et dans une moindre mesure à la *Southern African Development Community* (SADC), le volet projets est ici secondaire.

Pour Maurice, l'adhésion en 1994 au COMESA qui est la troisième organisation régionale dans le monde à avoir créé une zone de libre-échange est un moyen d'affirmer son appartenance politique et économique au continent africain. C'est aussi une opportunité pour son industrie et son port qui peuvent conquérir de nouveaux marchés car les tarifs préférentiels au sein du COMESA permettent à l'une et à l'autre d'accroître leur compétitivité face aux entreprises asiatiques qui n'en bénéficient pas. Enfin, Maurice noue ainsi des alliances stratégiques avec divers partenaires africains pour exporter son savoir-faire et faciliter ses investissements sur le continent noir. Du point de vue commercial le solde est positif, les exportations mauriciennes de marchandises (valeur f.o.b.) vers les pays du COMESA se chiffrant à 4,997 milliards de roupies

en 2009¹ alors que les importations s'élevaient à 3,319 milliards selon le *Central Statistics Office* (CSO).

La Southern African Development Community (SADC)

Le traité de Windhoek (Namibie) signé en août 1992 créa la SADC qui succéda à la SADCC (*Southern Africa Development Co-ordinating Conference*), fondée en 1980 à Lusaka afin de constituer une ligne de front antiapartheid et de rendre les pays de la région moins tributaires de l'économie sud-africaine. Si la SADCC opta pour une approche de coopération décentralisée, la SADC privilégie la constitution d'une communauté d'États mettant l'accent sur l'intégration économique régionale. Ce virage se produisit avec l'adhésion de l'Afrique du Sud (1994) qui fit de la SADC une zone économique et politique beaucoup plus influente, mais aussi polarisée autour de la SACU (*Southern Africa Custom Union*), union douanière qui réunit, depuis 1910, l'Afrique du Sud et ses quatre voisins que sont le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland.

Dans ce contexte, la SADC promeut une approche de l'intégration économique par le développement en coopération plutôt que par la simple libéralisation des marchés. Le souci est de constituer une zone de production intégrée articulée autour de la paix, de l'égalité entre les États, de la complémentarité des politiques nationales et régionales et de la consolidation des liens historiques, culturels et sociaux. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud joue un rôle prépondérant en raison de son poids économique (elle représente plus de 60% du commerce extérieur de la SADC et en est le principal exportateur). Pour elle, l'organisation doit stimuler une véritable division des processus productifs au sein de laquelle elle aurait un rôle prédominant, ce qui lui permettrait de mieux défendre ses positions sur le marché international.

1. Les exportations vers Madagascar représentent près des trois-quarts de ces flux (3,606 milliards de roupies en 2009) et les importations en provenance du Kenya un tiers (1,038 milliard).

La SADC réunit quinze pays soit un marché de près de 200 millions d'habitants : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, la république démocratique du Congo, le Lesotho, les Seychelles, Madagascar, le Malawi, Maurice qui a adhéré en 1995, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. C'est donc une organisation essentiellement anglophone et géographiquement assez homogène qui entend devenir l'organisation dominante dans la région en accroissant son influence aux dépens du COMESA. Elle incite donc les pays membres de la COMESA à quitter cette organisation pour la rejoindre : le Mozambique et le Lesotho l'ont fait, en 1998, la Tanzanie l'année suivante. Cependant, la SADC est fragilisée par les problèmes politiques qui touchent ses États membres comme la république démocratique du Congo, l'Angola et le Zimbabwe (2008). Son fonctionnement est assuré par les contributions des États et divers financements bilatéraux (États-Unis, Japon, Grande-Bretagne, etc.) ou multilatéraux (CNUCED, PNUD, etc.). Ainsi, onze protocoles et dix-neuf programmes sectoriels ont été financés. Le protocole commercial signé en 2000 est ambitieux : s'il existe déjà un accès préférentiel à certains segments de marché des pays membres, il prévoyait l'établissement d'une zone de libre-échange (*Free Trade agreement* ou FTA) qui a été finalement mise en place en août 2008¹ afin d'accroître leurs échanges (Maurice espère développer ses exportations de textile et d'articles d'habillement vers l'Afrique du Sud). Cette zone de libre-échange est une première étape vers une plus grande intégration économique avec la création à court terme d'une union douanière, d'un marché commun en 2015 et d'une union monétaire en 2018.

Depuis son adhésion à la SADC, Maurice s'efforça de la rapprocher du COMESA, ce qui se dessine dès à présent avec le projet d'un FTA élargi commun, les deux organisations présentant des enjeux importants pour l'île. En effet, les objectifs du COMESA sont plus proches des siens (création d'un vaste marché régional) que ceux de la SADC. Or, l'Afrique du Sud, partenaire commercial africain majeur pour Maurice, est membre de la SADC et non du COMESA. Le traité d'Abuja (Nigeria), signé en

1. Tous les pays de la SADC n'en sont pas membres (l'Angola et la république démocratique du Congo n'ont pas signé le *Trade Protocol*).

1994, prévoyait toutefois de rassembler en un unique marché commun plus de cinquante économies africaines en 2028. Dans ce cadre, ces deux organisations se rapprocheront vraisemblablement pour former un grand ensemble continental. Aussi, étant donné sa double appartenance, la diplomatie mauricienne tente de multiplier les relations entre les deux organisations afin de pénétrer le marché sud-africain : si l'île importe beaucoup de produits d'Afrique du Sud (tableau 1), ses exportations y sont limitées notamment dans le domaine textile fleuron de la zone franche et longtemps épine dorsale de l'économie mauricienne. L'objectif est donc d'obtenir une baisse des tarifs douaniers sud-africains afin de rééquilibrer les échanges entre ce pays et ses partenaires. Maurice est ainsi largement déficitaire dans ses relations commerciales avec les pays de la SADC en raison de l'important déficit de sa balance commerciale avec l'Afrique du Sud :

Tableau 1 : Les échanges commerciaux de Maurice les pays de la SADC dont l'Afrique du Sud (en milliards de roupies en 2009)

	Flux globaux	Exportations	Importations	Déficit
Vers la SADC	19,399	7,414	11,985	4,571
Vers l'Afrique du Sud	12,831	2,593	10,238	7,645

Source : *Central Statistics Office, Issue n°812, 10 march 2010.*

Les flux d'import-export de Maurice avec la SADC sont deux fois plus élevés (19,399 milliards de roupies) qu'avec la COMESA (8,316 milliards), mais ses échanges sont déficitaires dans le premier cas (4,571 milliards) alors qu'ils sont excédentaires dans le second (1,678 milliards) grâce aux échanges avec Madagascar. Dans un cas comme dans l'autre, l'objectif pour Maurice est de se soustraire à la concurrence asiatique en adhérant à ces deux organisations et de permettre à l'île de poursuivre son développement qui doit se faire aussi en dehors de ses frontières.

La Commission de l'Océan Indien (COI)

Très vite après l'indépendance, l'île s'affilia à l'EAMA (États africains et malgaches associés) et rejoignit l'OCAMM (Organisation commune africaine, malgache et mauricienne) à présent dissoute et qui regroupait d'anciennes colonies françaises. C'est dans le même esprit d'ouverture qu'elle adhéra à la Commission de l'Océan Indien. Celle-ci qui fut créée, en janvier 1984, par l'accord général de coopération de Victoria (Seychelles) est un organisme qui insiste sur la spécificité des problèmes rencontrés par les îles de l'océan Indien. Au départ, elle regroupait Madagascar, Maurice et les Seychelles, les dirigeants de ces trois pays étant idéologiquement proches (socialistes)¹. En 1986, la république fédérale islamique des Comores et la France via son département de la Réunion y adhérèrent. C'est donc une organisation à connotation francophone (Maurice et les Seychelles sont des pays bilingues) et marquée par une même appartenance géographique : le sud-ouest de l'océan Indien. Les relations entre les populations ne sont cependant pas étroites, celles-ci se heurtant à des différences naturelles (les pays membres sont parfois très éloignés les uns des autres), culturelles et historiques prononcées.

L'accord de Victoria définit d'une manière large ses domaines de coopération à savoir : coopération diplomatique, économique, commerciale. À cela, il faut ajouter le secteur de l'agriculture, de la pêche maritime, de la conservation des ressources et des écosystèmes ainsi que les domaines culturels, scientifiques, techniques, éducatifs et judiciaires. Depuis sa création, la COI développa toute une série de programmes régionaux en matière d'environnement, de tourisme, du développement des échanges, de la pêche, de la protection des végétaux, de la culture, de l'artisanat, de la météorologie, de l'éducation, etc. Leur financement est assuré principalement par l'Union européenne qui agit dans le cadre de la Convention de Lomé à travers le Fond européen de développement (FED). La COI dont le secrétariat général est installé à Quatre-Bornes, apparaît

1. Il s'agit du Malgache Didier Ratsiraka, du Seychellois France-Albert René et du Mauricien Anerood Jugnauth allié jusqu'en mars 1983 à Paul Bérenger au sein du Mouvement socialiste mauricien (Oraison, 1988).

plus comme une institution chargée de promouvoir le développement que comme une véritable organisation d'intégration économique régionale même si elle mit en place un Programme intégré de développement des échanges (PRIDE). Ce programme qui débuta en mai 1996 sur un financement du FED d'un montant de douze millions d'euros avait pour objectif de renforcer le processus d'intégration régionale. Pour cela, il entendait favoriser l'essor des échanges économiques et commerciaux entre les îles de l'océan Indien à travers la levée des contraintes techniques et financières qui s'appliquent au secteur privé. Ses objectifs étaient de rapprocher les opérateurs économiques, d'augmenter la compétitivité des entreprises, d'améliorer la qualité des produits échangés ainsi que la disponibilité et la fiabilité des informations commerciales. Les engagements souscrits par les pays avaient une portée plus générale puisqu'ils s'inscrivaient dans le cadre de « l'Initiative trans-frontalière » (*Cross Border Initiative*) et dans ceux de la COMESA et de la SADC avec lesquelles la COI coordonne ses actions.

Malgré ce programme clos en 2002, la part du commerce intra-COI reste faible puisqu'il ne représente qu'environ 3% du commerce total de la région avec les pays tiers. Maurice est le principal acteur de ce négoce (60% des exportations, 25% des importations) devant Madagascar (24% des exportations, 6% des importations) et la Réunion (12% des exportations, 61% des importations). Les Seychelles (80.000 habitants) et les Comores (600.000) jouent un rôle mineur (moins de 5% du marché de la COI toutes deux confondues) en raison de leur taille réduite. Les premières ont peu de produits à exporter car leur principale ressource (thons et crevettes) est écoulee en Europe (les Seychelles bénéficient d'un vaste espace maritime) tandis que les secondes sont affectées par l'instabilité politique et une crise économique durable qui perturbent leurs échanges (les exportations comoriennes portent sur la vanille, le girofle et l'ylang-ylang vendus en Europe). Dans ce contexte, la Réunion est le premier importateur de la COI tandis que Maurice et Madagascar en sont les principaux fournisseurs.

Après vingt-cinq ans d'existence, la COI apparaît comme une structure qui a davantage pour vocation de développer la coopération

régionale que les échanges commerciaux étant donné l'étroitesse des marchés des pays membres. Leur population représente environ 22 millions d'habitants répartis dans cinq pays dont deux (Madagascar et les Comores) figurent parmi les pays les moins avancés (PMA) de la planète¹. Aussi, les actions de la COI ont surtout porté leurs fruits en matière de développement durable (environnement et gestion des ressources marines et côtières) et humain (enseignement supérieur à travers le programme « Université de l'océan Indien »). Elles n'ont pas été négligeables pour ce qui est de la culture (affirmation et valorisation de l'identité indianocéanique sous la forme de festivals tournants) et du sport à travers l'organisation des « Jeux des îles de l'océan Indien » (les sixièmes jeux se déroulèrent à Maurice en juillet 2003). Dans ces différents domaines, le FED joua un rôle majeur en matière de financement de projets étant le principal bailleur de fonds de la COI. Celle-ci préconise à présent la signature d'Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne, ces APE se substituant à l'Accord de Cotonou étant compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce.

La COI se définit finalement « comme un organisme de proximité qui apporte par la défense des spécificités de la région (écosystèmes, économies et sociétés insulaires) une plus-value particulière à ses États membres dans les enceintes régionales (COMESA, SADC, etc.) et internationales (ONU, OMC, etc.) qui prennent une place de plus en plus importante dans le contexte de la mondialisation ». L'intégration économique au sein de la COI est donc encore faible si ce n'est entre Maurice et Madagascar qui supprimèrent tous droits de douane en janvier 2000².

1. À titre de comparaison, le P.I.B. cumulé de la SADC était de 158 milliards de dollars (1998) et celui du COMESA de 166 soit environ dix fois plus que celui de la COI (Salmon, 2000).

2. L'affiliation des Comores est formelle, l'archipel n'acquittant plus ses frais d'adhésion depuis plusieurs années.

Maurice et l'Afrique du Sud : des relations à toutes épreuves

Des liens anciens existent entre l'oligarchie sucrière mauricienne et l'Afrique du Sud. Selon Catherine Boudet, il y a eu, dès 1847, une première émigration de planteurs britanniques installés à Maurice au Natal où ils introduisirent la culture de la canne à sucre (Baudet, 2006). Une seconde vague de migrations eut lieu dans les années 1870 alors que s'ébauchait un mouvement de fusion des sucreries. Les émigrants étaient des Franco-mauriciens qui cédèrent leurs propriétés faute de moyens suffisants pour poursuivre leur activité. Ces flux de départs se prolongèrent au XX^{ème} siècle sous l'effet de la concentration usinière, certaines familles renouant avec le sucre au Natal en acquérant des plantations ou en créant de nouvelles. Cette émigration fut facilitée par la liaison régulière assurée par la Compagnie des messageries maritimes qui reliait Maurice à Durban, capitale du Natal. La compagnie néerlandaise KLM prit le relais, en 1931, en effectuant un vol direct entre Port-Louis et Durban. L'implantation de Mauriciens en Afrique du Sud fut alors en augmentation constante s'étendant même au Zoulouland et au Transvaal. Rapportée à la population, elle restait cependant marginale : Auguste Toussaint estime à environ 15.000 le nombre de Mauriciens installés à Durban en 1949 (Toussaint, 1972).

À l'approche de l'indépendance, les motivations des émigrants évoluèrent : à partir de 1947, année marquée par l'adoption de la nouvelle constitution suivie des élections de 1948, elles reposaient sur la peur du « péril hindou » qui allait faire perdre aux « Blancs » leurs privilèges et sur la certitude que le pays irait à l'échec une fois les Britanniques partis. À cela se greffait un sentiment d'insécurité ressenti par une partie de la population blanche qui voyait dans l'Afrique du Sud, terre de l'apartheid, la possibilité de maintenir son mode de vie autarcique et des liens de domination sur les populations de couleur. Aussi, les départs s'accrurent au cours des années soixante pour atteindre un maximum de 327 personnes en 1967, ce qui constituait un flux très faible rapporté à l'ensemble de la population mauricienne. Catherine Boudet avance de son

côté que les statistiques officielles sud-africaines enregistrèrent un total de 2814 immigrants entre 1945 et 1968. Philippe Lenoir, directeur du journal *Le Cernéen* cité par Bernard Lehembre (1984), estimait quant à lui la colonie mauricienne au Natal entre 28 et 35.000 personnes en 1968. Ces chiffres sont à prendre avec précaution car à l'émigration officielle se greffait une émigration clandestine qui représentait environ 60% du total. Ces clandestins étaient surtout des métis qui ne pouvaient obtenir de permis d'entrée en Afrique du Sud en raison de la couleur de leur peau (les lois d'immigration sud-africaines n'acceptaient que les Européens de race blanche), mais aussi des Indo-mauriciens qui espéraient y trouver des conditions de vie meilleures. Outre l'Afrique du Sud, cet exode franco-mauricien lié à la décolonisation s'effectua vers le Kenya, la Tanzanie et ce qui était alors la Rhodésie dirigée par le pouvoir blanc de Ian Smith, pays où ils pouvaient recréer l'univers colonial de leur île natale. Cette émigration à laquelle se greffait un mouvement de départs vers la France et la Grande-Bretagne nécessita la création d'un ministère approprié pour la gérer. Ces flux se ralentirent peu après l'indépendance, les craintes qui avaient motivé le départ d'une frange de la population franco-mauricienne et créole disparaissant progressivement malgré une vie politique et sociale intérieure plutôt agitée.

Du point de vue politique, les relations entre les deux pays furent toujours cordiales y compris durant l'apartheid : Maurice ne rompit jamais ses relations diplomatiques, ce qui lui valut l'hostilité des États de la ligne de front avec à leur tête la Tanzanie de Julius Nyerere. L'abolition du régime ségrégationniste (1994) entraîna la fin de l'isolement politique et économique de l'Afrique du Sud et son retour sur la scène africaine, ce qui bouleversa les anciens équilibres régionaux. Maurice se rapprocha alors davantage de ce pays, le président Nelson Mandela se rendant en visite officielle dans l'île en septembre 1998.

Du point de vue économique, nous avons déjà souligné l'importance de leurs liens commerciaux (l'Afrique du Sud est le cinquième partenaire de Maurice soit près de 12,8 milliards de roupies d'échanges en 2009). Si Maurice trouva quelques débouchés à son industrie textile, c'est surtout dans le tourisme que l'Afrique du Sud joua un rôle important. La

liaison aérienne assurée, dès les années soixante-dix, par la *South African Airways* permit d'acheminer dans l'île des vacanciers sans cesse plus nombreux (84.448 en 2008)¹ tandis que le groupe sud-africain *Southern Sun* associé au groupe mauricien IBL (Ireland Blyth Ltd) participa activement à l'équipement hôtelier de l'île. À présent, les Sud-africains figurent parmi les principaux acquéreurs de villas vendues à des étrangers dans le cadre des projets immobiliers IRS (*Integrated Resort Scheme*) : sans doute veulent-ils s'assurer une retraite paisible, mais aussi se prémunir des incertitudes politiques qui planent sur leur pays. Par ailleurs, Maurice exploite le traité de non-double imposition fiscale signé en 1996, des entreprises et des particuliers d'origine sud-africaine investissant dans l'*offshore* mauricien pour y mettre leurs capitaux à l'abri. Enfin, l'île s'efforce de faire en sorte que Port-Louis devienne une passerelle dans le commerce maritime entre l'Asie et ce pays et plus largement l'Afrique australe.

Maurice s'arrime donc de plus en plus au continent africain car il constitue un immense marché. La réussite économique et la stabilité de la démocratie mauricienne y font autorité : l'île est le seul État d'Afrique subsaharienne à bénéficier du statut de Nouveau pays industriel (NPI) et à atteindre un revenu par habitant (plus de 6000\$ en 2008) supérieur à celui de plusieurs pays européens. Sa réussite tranche avec la stagnation voire la récession enregistrée par de nombreux pays africains dont beaucoup connaissent une forte instabilité politique. Cette crédibilité lui permet, malgré sa taille réduite, de se hisser au niveau de grands pays comme l'Afrique du Sud et le Nigeria et de jouer un rôle important dans les négociations panafricaines (AGOA, Accord de Cotonou, Accords de partenariat économique, etc.).

II. UN ATTRAIT POUR L'ASIE

Si la COMESA et la SADC sont des organisations africaines, l'*Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation* (IOR-ARC) regroupe des

1. Une baisse de 12,2% a été enregistrée en 2009 (74.176 visiteurs) sous l'effet de la crise économique mondiale.

États éparpillés sur trois continents : l’Afrique, l’Océanie avec l’Australie et l’Asie avec en premier lieu l’Inde dont nous étudierons les liens privilégiés avec Maurice. Nous envisagerons ensuite ses relations avec la Chine, ce pays se tournant résolument vers l’Afrique.

L’Indian Ocean Rim Association for Regional Cooperation

L’IOR-ARC a été créée à l’initiative du gouvernement mauricien en 1995 soit cinq ans après que l’idée fût lancée au cours d’une réunion entre le Premier ministre indien et une délégation mauricienne. Cette dernière jugeait nécessaire la création d’une telle organisation dans la mesure où l’île pourrait y jouer un rôle important étant située sur les grandes voies maritimes qui relient l’Asie à l’Afrique. L’adhésion de pays riverains de l’océan Indien fut alors sollicitée : l’Australie, le Kenya, Oman, l’Afrique du Sud et Singapour. Le nombre de pays membres fut porté à quatorze avec l’arrivée de l’Indonésie, de Madagascar, de la Malaisie, du Mozambique, du Sri Lanka, de la Tanzanie et du Yémen. À leur demande, cinq nouveaux pays furent admis en 1997 : le Bangladesh, les Emirats Arabes Unis, l’Iran, les Seychelles¹ et la Thaïlande. En outre, l’IOR-ARC compte des « *dialogue partners* » qui sont des pays conviés aux réunions de l’organisation sans en être membre à part entière. Ces États qui ne siègent pas lors de l’examen des questions budgétaires sont la France au nom de la Réunion, la Grande-Bretagne, le Japon, l’Égypte et la Chine. En les intégrant, l’IOR-ARC regroupe la moitié de la population de la planète et compte trois puissances régionales : l’Afrique du Sud, l’Australie et l’Inde.

Du point de vue de son organisation interne, il est constitué d’un Conseil des ministres à présidence tournante qui se réunit tous les deux ans et d’un secrétariat général installé à Maurice ce qui souligne son rôle actif. Quant à l’objectif principal de l’IOR-ARC, il est de mettre en place une plate-forme tripartite (État, secteur privé, monde académique) de

1. Depuis lors (2003), l’archipel a quitté l’IOR-ARC.

coopération régionale afin de promouvoir le développement équilibré et la croissance durable des pays membres. L'un et l'autre doivent se réaliser par la coopération dans le commerce et l'investissement pour former un vaste espace économique commun. La libéralisation et le développement du commerce des biens, des services, de l'investissement et de la technologie sont mentionnés dans la charte fondatrice adoptée le 14 mars 1997. Les actions encourageant et rationalisant les échanges y occupent une place importante, le but étant d'abaisser les tarifs douaniers pour instaurer une zone de libre-échange. L'OIR-ARC comporte un volet projets dans le domaine des communications, des transports maritimes et aériens et de la pêche. Enfin, il met l'accent sur la recherche scientifique et technique, le tourisme, la construction d'infrastructures et les ressources humaines. Les décisions prises lors des sommets sont mises en œuvre par trois types d'intervenants : les gouvernements et leurs administrations, les hommes d'affaires, les chambres de commerce et les banques et enfin les universités nationales invitées à mener des programmes de recherche communs sur des thèmes fédérateurs.

L'OIR-ARC constitue une zone économiquement puissante puisqu'elle recèle près de la moitié des ressources mondiales en pétrole, 60% des ressources en uranium, 40% de l'or et 98% des diamants. L'organisation représente également la majeure partie de la production mondiale de caoutchouc, de thé, d'étain et de jute. Enfin, ses ressources maritimes s'étendent sur près de 70 millions de km². Son handicap réside dans le niveau de développement très inégal des États : il y a des pays riches comme l'Australie, des pays intermédiaires comme Maurice et des pays pauvres comme le Bangladesh : le PIB *per capita* de ses membres évolue dans une fourchette de 2300 (Bangladesh) à 33.000\$/an (Australie).

Plus récente que la SADC, l'IOR-ARC est pour le moment plus à l'état de projet qu'une réalité économique porteuse d'une dynamique d'intégration économique régionale, aucune proposition de libéralisation des frontières n'ayant jusqu'à présent été faite (Dinan, 2005). Seule une volonté politique des États membres peut sortir l'organisation de la léthargie dans laquelle elle se trouve.

Maurice et l'Inde : une très ancienne complicité

Maurice se situe au cœur d'une aire afro-asiatique où l'Inde constitue une référence d'autant plus incontournable que la majorité de sa population y a ses racines. Ainsi, le Mahatma Gandhi auréolé du succès de sa campagne de désobéissance civile et de non-violence en Afrique du Sud fit escale quelques jours à Maurice à la fin de l'année 1901 où il fut reçu avec un très grand respect, des grands commerçants musulmans jusqu'au plus modeste laboureur. Constatant la faible représentation de la communauté indo-mauricienne dans les institutions politiques locales, Gandhi l'encouragea à se battre pour faire reconnaître ses droits. De jeunes Indo-mauriciens furent alors candidats pour la première fois aux élections municipales de 1901 à Port-Louis (de L'Estrac, 2005). En 1924, le gouvernement indien dépêcha à Maurice Kunwar Maharaj Singh, haut fonctionnaire chargé d'enquêter sur les conditions de vie des immigrants. Plus tard, après son accession à l'indépendance (1947), l'Inde suivit avec attention le processus de décolonisation mauricien qui fut marqué par la prise progressive du pouvoir politique par les Mauriciens d'origine indienne emmenés par Sir Seewoosagur Ramgoolam. Le Premier ministre Indira Gandhi se rendit, deux ans après l'indépendance (juin 1970), en visite officielle à Maurice (elle posa la première pierre du Mahatma Gandhi Institute) puis une seconde fois en 1982. À cette époque et jusqu'à la fin des années quatre-vingt, l'assistance indienne était concentrée sur l'éducation, les langues, la culture et la religion. Depuis lors, les relations économiques ont pris le dessus car l'Inde perçoit Maurice comme un bon moyen de se projeter en Afrique.

Au début de l'époque française et jusqu'en 1764, l'île Maurice fut placée sous la tutelle de la prestigieuse compagnie (française) des Indes qui l'utilisait comme escale pour l'approvisionnement de ses navires de commerce. Une fois le monopole de la compagnie aboli, les échanges s'intensifièrent (de L'Estrac, 2005) jusqu'à la conquête britannique (1810). Même si près de dix mille soldats indiens faisaient partie des troupes anglaises qui chassèrent la France de l'île, le rapprochement entre les deux colonies britanniques date de l'abolition de l'esclavage et de

son remplacement par l'engagisme qui s'est traduit par l'arrivée massive de travailleurs d'origine indienne. Dans leur sillage, les compagnies de négoce indiennes accrurent leurs échanges avec l'île si bien que l'Inde était déjà, au milieu du XIX^{ème} siècle, le deuxième partenaire commercial de Maurice. Ces échanges animés par des négociants musulmans originaires principalement des régions parlant le Gujarati reposèrent sur l'exportation de sucre et de produits européens en contrepartie de l'importation d'articles indiens (toileries, riz et denrées alimentaires) amenés par des petits navires depuis les comptoirs des côtes indiennes.

Depuis l'indépendance de Maurice, leurs échanges ne cessent de croître : la balance commerciale est nettement en faveur de l'Inde, les importations mauriciennes se chiffrant 25,637 milliards de roupies en 2007 (15,687 en 2006 soit une augmentation de 63%) tandis que ses exportations s'élevaient à 331 millions de roupies selon le *Central Statistics Office*. Cette forte progression des importations fit que l'Inde fut, pour la première fois (2007), le principal partenaire commercial de Maurice devant la Grande-Bretagne qui, au contraire, exporte peu de produits vers l'île, mais importe beaucoup de sucre et de textiles¹. Dans ce contexte, les entreprises indiennes sont nombreuses à Maurice. Elles interviennent dans l'assurance, le secteur automobile avec le constructeur *Ashok Leyland* qui représente 75% du marché des autobus, l'industrie pharmaceutique, la distribution de carburants (*Indian Oil Mauritius* créée en 2005 est une filiale de l'*Indian Oil Corporation*), la téléphonie, les technologies de l'information et de la communication avec le géant *Infosys Technologies* qui vint à Maurice en 2004², la protection de l'environnement et du lagon (installation d'un réseau d'assainissement collectif pour les eaux usagées à Baie du Tombeau par un consortium indo-mauricien) et dans l'hôtellerie avec les groupes Oberoi et Taj³. Enfin, l'*offshore* mauricien comme nous le verrons dans le chapitre 2 de

-
1. En 2009, les exportations mauriciennes vers l'Inde se chiffrèrent à 320 millions de roupies, ses importations à 22,152 milliards (les produits pétroliers occupent une place importante, Maurice s'approvisionnant en Inde). Le déficit est donc très élevé.
 2. L'Inde a accordé un prêt important pour édifier la première cyber tour d'Ebène (cf. chapitre 2, II^{ème} partie).
 3. Leurs établissements séduisent une clientèle touristique européenne, mais aussi indienne (44.000 personnes en 2008, 39.250 en 2009).

la II^{ème} partie de cet ouvrage est tournée vers l'Inde qui représente plus de la moitié de cette activité financière (la *Bank of Baroda* est présente à Maurice depuis 1962).

En faisant massivement venir des travailleurs d'origine indienne pour mettre en valeur les plantations de canne délaissées par les anciens esclaves, la colonisation britannique amena Maurice et l'Inde à nouer des relations humaines et culturelles très étroites, les communautés indo-mauriciennes hindoue, tamoule et musulmane conservant de solides attaches avec l'ancienne mère patrie. À cet afflux d'immigrés indiens s'ajouta une immigration, certes beaucoup plus réduite et tardive, de populations chinoises venus des provinces du Sud (Kouang-Tong dont la capitale est Canton et Fou-Kien) ce qui lia Maurice à la Chine, autre puissance émergente.

Maurice et la Chine : des liens qui se raffermissent

Le poids démographique des Sino-mauriciens est comparable à celui de la communauté franco-mauricienne. Comme elle, ils représentent une force économique sans commune mesure avec leur représentation dans la population locale.

L'immigration chinoise à Maurice débuta dans le dernier quart du XVIII^{ème} siècle et devint un flux régulier à partir de 1835. Ces immigrants investirent le commerce de détail des villes et des villages fournissant à la population des denrées alimentaires et des produits manufacturés tout en assurant une fonction de banque par le biais du crédit. En 1908, ils se regroupèrent au sein de la Chambre de commerce chinoise qui aida la communauté à développer ses affaires. En même temps, elle fut une plate-forme de communication avec le gouvernement qui la chargea de l'enregistrement des immigrants venus de Chine, les flux de migration s'intensifiant durant les années 1920¹. Pendant la seconde guerre mondiale, le *Colonial Office* la sollicita de nouveau pour organiser le rationnement alimentaire par l'entremise des boutiques

1. En 1901, on recensait 2858 commerçants chinois pour une communauté de 3515 âmes (Ly Tio Fane-Pineo & Lim Fat, 2008).

chinoises éparpillées sur l'ensemble du pays. De nos jours, elle joue un rôle important dans les relations commerciales bilatérales entre les deux pays.

Si leurs aînés ont débuté dans le commerce de détail, les générations suivantes ont très vite diversifié leur activité dans les autres secteurs. Ils ont ainsi joué un rôle capital dans le développement de l'industrie textile et l'*offshore* où ils figurent parmi les premiers à avoir investi cette nouvelle activité. Aujourd'hui, ils contrôlent une vingtaine d'entreprises commerciales et industrielles qui figurent, du point de vue de leur chiffre d'affaires, parmi les cent premières de l'île. À leur tête se trouve la Compagnie mauricienne du textile (CMT) dont la réussite est remarquable. Suivent d'autres entreprises opérant dans la grande distribution, le bâtiment, la cimenterie, la fabrication de boissons alcoolisées, le gaz ménager, les services etc. Citons ABC Group, Esquel Group, Happy World Foods, Gamma-Civic, Udis Ltée, New Godwill investment, Jacques li Wan Po Group, Holcin etc. Ces entrepreneurs qui sont parmi les plus dynamiques du pays demeurent en contact avec la Chine où ils achètent une partie des biens et équipements qui font défaut sur place. C'est à partir des années 1970 que les liens entre la Chine et Maurice se renforcèrent avec l'installation, en zone franche, d'industriels hongkongais et singapouriens attirés par les facilités offertes par Maurice et plus encore la possibilité de pénétrer le marché européen en profitant de l'accord multifibres. Ces hommes d'affaires s'appuyèrent sur la communauté sino-mauricienne et l'initièrent à l'industrie textile. Depuis la disparition de cet accord (janvier 2005), les firmes textiles d'Hong Kong et de Singapour ont presque toutes fermé leurs portes n'ayant plus intérêt à se délocaliser à Maurice pour pénétrer le marché européen. Si ces entrepreneurs chinois ont quitté l'île, celle-ci accueille un grand nombre d'ouvrières chinoises qui travaillent dans le textile et l'habillement sous forme de contrats à durée limitée comme nous le verrons plus loin.

Outre les liens historiques et commerciaux, les relations politiques entre les deux pays ont toujours été très cordiales. Maurice reconnut rapidement la Chine communiste de Mao Tsé-Toung tout en ménageant Taïwan (les Sino-mauriciens étaient partagés sur la

question). Quatre ans après l'indépendance, Sir Seewoosagur Ramgoolam effectua une première visite officielle en Chine qui se concrétisa par l'ouverture d'ambassades à Pékin et à Port-Louis. La Chine a toujours été reconnaissante de cette politique (*One China Policy*) et a, en retour, réalisé des infrastructures comme le stade Anjalay de Belle-Vue (2003) ou l'extension de l'hôpital de Flacq. Depuis quelque temps, les liens s'intensifient, la Chine s'intéressant de plus en plus au continent africain comme l'atteste l'important sommet Chine/Afrique qui s'est tenu à Pékin du 3 au 5 novembre 2006. Cette rencontre avait pour objectif de renforcer les relations politiques, économiques et culturelles entre la Chine et ses partenaires africains auxquels elle ne cesse d'accroître son aide au développement (annulation de dettes, crédits préférentiels, etc.) tout en y accentuant ses investissements. Cumulés, ils atteignirent onze milliards de dollars US (décembre 2006) et 800 entreprises africaines non-financières virent le jour grâce au soutien chinois. Dans ce contexte favorable, le partenariat sino-mauricien prend une nouvelle envergure : Maurice a été choisi pour servir de passerelle aux échanges sino-africains et le projet de développement intégré de JinFei à Riche-Terre (construction du complexe industriel, commercial et technologique) fut validé lors de la visite officielle du Premier ministre Navin Ramgoolam à Pékin (juillet 2007). En février 2009, le président Hu Jintao se rendit à Maurice au terme d'un périple qui l'avait auparavant conduit dans quatre autres pays africains. Pour les Mauriciens, ce fut un geste politique fort, peu d'États africains pouvant se targuer d'une telle visite. L'événement montre l'importance que la Chine accorde à Maurice pourtant dépourvue de matières premières, mais qui présente un intérêt géopolitique dans son approche du marché africain : c'est pour cette raison qu'elle a été choisie parmi les trois premiers pays d'Afrique avec la Zambie et le Nigeria à accueillir une zone de coopération économique et commerciale (ZCEC). Sur le plan économique, la visite du président chinois s'est traduite, d'une part, par un prêt sans intérêts de 200 millions de roupies et un don de 150 millions qui seront utilisés à l'extension de l'aéroport de Plaisance et, d'autre part, à la mise en œuvre du projet JinFei dont le coût est estimé à 750 millions de dollars. Sa première phase porte sur la mise en place

d'entreprises industrielles, de deux hôtels, d'un centre international de conférences, de la *JinFei Service Tower*, du *Sino-Africa Fund Tower*, de la *Sino-Africa Purchase Centre*, du centre de logistique et des résidences du personnel chinois qui travaillera sur le site. Sa deuxième phase concernera, entre autres, la construction d'un centre de coopération technologique sino-africain, d'un hôpital, d'une école promouvant l'enseignement en Anglais et en Chinois et une zone dite « récréative et touristique ». Le projet JinFei devrait créer 42.000 emplois et les travaux ont débuté en septembre 2009. Du point de vue commercial, Maurice enregistre comme avec l'Inde un très gros déséquilibre dans ses échanges commerciaux avec la Chine dont les exportations s'élevaient à 14,908 milliards de roupies en 2009 tandis que ses importations se chiffraient à 203 millions de roupies seulement (la Chine est le quatrième partenaire commercial de Maurice en 2009).

Que ce soit dans le cas de l'Inde ou de la Chine, les liens avec Maurice reposent sur un fort enracinement culturel et humain qui s'inscrit dans la durée. Géants asiatiques qui disposent d'un potentiel économique considérable, ils constituent un précieux atout pour Maurice car ils entendent prendre la place des Européens sur le marché africain : l'île est idéalement placée pour leur servir de tremplin. Toutefois, une certaine rivalité se manifeste entre ces deux pays, les autorités indiennes exprimant leur préoccupation face à la percée chinoise qui pourrait affaiblir l'influence indienne dans la zone. Aussi, elles ne manquent pas de rappeler l'importance stratégique de leur pays dans le « *Global Business* » mauricien et se déclarent prêtes à envisager la construction d'une nouvelle ville – quatre fois plus étendue que la zone chinoise - dans les quinze ans qui viennent, du côté de Highlands.

III. DE SOLIDES ATTACHES ANGLOPHONES

Les relations entre la Grande-Bretagne et Maurice ont été forgées par une histoire commune de plus d'un siècle et demi ce qui explique leurs relations étroites : la reine d'Angleterre n'est toutefois plus la souveraine de Maurice, la république ayant été proclamée le 12 mars 1992 soit 24

ans après son indépendance. Ces liens avec l'ancienne puissance coloniale se prolongent au sein du Commonwealth et avec l'Australie qui a été une terre d'immigration pour quelques Mauriciens.

Maurice et la Grande-Bretagne : un différend territorial persistant

L'accession de Maurice à l'indépendance s'effectua sans conflit majeur ni lutte armée comme ce fut le cas, par exemple, des anciennes colonies portugaises (Angola, Guinée-Bissau). Au contraire, les Britanniques l'accompagnèrent jusqu'au 12 mars 1968, date où le quadricolore se substitua à l'*Union Jack*. Depuis lors, les relations furent toujours cordiales (la reine Elisabeth II et le duc d'Edimbourg se rendirent en visite officielle dans l'île pour la première fois en 1972) même si elles paraissent plus lâches qu'avec l'Inde, la Chine et la France, la colonisation britannique n'ayant pas été une colonisation de peuplement. En 1972, la roupie fut détachée de la livre sterling rompant ainsi le dernier lien fort qui la rattachait à l'ancienne métropole même si d'autres restent en vigueur notamment dans le domaine de l'éducation. Toujours cette même année, Maurice signa la Convention de Lomé profitant de l'adhésion de la Grande-Bretagne au marché commun.

La principale pomme de discorde entre les deux pays porte sur l'archipel des Chagos situé à 2200km au nord-est de l'île (Grégoire, 2005). Détaché de Maurice le 8 novembre 1965, c'est-à-dire peu de temps avant l'indépendance, pour être rattaché au BIOT (*British Indian Ocean Territories*), l'archipel est, depuis lors, l'objet d'un litige entre le gouvernement mauricien qui en demande la restitution et les Britanniques qui s'y opposent. Après avoir exilé à Maurice ses habitants en contrepartie d'un dédommagement de trois millions de livres sterling, les Britanniques louèrent l'île la plus étendue (Diégo Garcia) aux États-Unis qui en firent leur principale base aérienne et navale dans l'océan Indien (le bail expire en 2016). Celle-ci joua ainsi un rôle stratégique dans le conflit irakien et la lutte contre le terrorisme : des hommes suspectés d'appartenir au groupe Al-Qaeda y ont été internés et peut-être même torturés, selon certaines

sources, avant d'être acheminés sur la base cubaine de Guantanamo. Appuyé par l'Inde et la Chine, le gouvernement mauricien tente de faire valoir ses droits sur l'archipel en portant l'affaire devant des instances internationales comme l'Organisation des Nations unies ou l'Union africaine tout en poursuivant ses négociations avec Londres. L'idée est d'obtenir la restitution de soixante-trois îlots et de laisser pour le moment de côté la question du soixante-quatrième (Diégo Garcia) étant donné les enjeux géopolitiques et militaires dont il est l'objet. En cela, il est soutenu par Fernand Mandarin, président du *Chagossian Social Committee* qui s'oppose à Olivier Bancoult, dirigeant du *Chagos Refugees Group*. Si les deux mouvements revendiquent le droit des Chagossiens à vivre dans leurs îles où se trouvent leurs racines, Olivier Bancoult est favorable à une suzeraineté britannique sur les Chagos dans le cadre des BIOT alors que Fernand Mandarin est pour la restitution de l'archipel à la république de Maurice : il y a donc deux tendances opposées au sein des Chogossiens dont l'une est en harmonie avec les positions du gouvernement mauricien tandis que l'autre mène une action séparée. Ainsi, Olivier Bancoult a saisi la Haute Cour de justice de Londres qui décréta, en novembre 2000, que le dépeuplement de l'archipel avait été opéré en toute illégalité et en violation de la Charte des Nations unies relative à la décolonisation. Plus encore, la Haute Cour autorisa les Chagossiens dont les conditions de vie à Maurice demeurent précaires voire misérables à retourner dans certaines îles à l'exception de Diégo Garcia pour des raisons militaires. En juin 2004, le gouvernement britannique revint sur la décision de la Haute Cour en promulguant deux décrets de la reine (*Orders in council*). Peine perdue, puisque la Haute Cour les désavoua en donnant de nouveau raison au *Chagos Refugees Group* (mai 2006)¹ soutenu par un *lobby* d'avocats, de personnalités et peut-être d'hommes d'affaires londoniens. Ce jugement fut confirmé, un an plus tard, suite à l'appel formulé par le gouvernement britannique. Celui-ci avait alors saisi une instance suprême, les *Law Lords*, pour un ultime avis qui lui fut, cette fois-ci, favorable compte tenu que sont alors prises en compte des éléments qui ne sont pas seulement juridiques

1. Des Chagossiens avaient effectué un bref voyage dans l'archipel trois mois auparavant.

(octobre 2008) : Olivier Bancoult n'entend cependant pas en rester là et s'est adressé à la Cour européenne de justice de Strasbourg afin de faire valoir le droit des Chagossiens à vivre dans leurs îles.

La dernière mesure des Britanniques fait l'unanimité contre elle, opposition et gouvernement ainsi que les deux mouvements chagossiens la repoussant avec force. Pour conforter sa présence dans l'archipel, le *Foreign and Commonwealth Office* (FCO) annonça en novembre 2009 qu'il projette d'y créer une réserve marine (« *Marine Protected Area* ») qui serait l'une des plus vastes au monde (Grégoire, 2010). Les Mauriciens virent là une nouvelle ruse : comment peut-on créer une zone protégée à proximité d'une base militaire qui abrite de l'armement nucléaire même si l'île de Diégo Garcia est exclue de la réserve ? Le gouvernement mauricien a exigé l'arrêt immédiat du projet qui, de plus, ignore l'existence d'autochtones autrefois déportés puisqu'il stipule que les îles doivent être inhabitées pour ne pas être perturbées par l'activité humaine. Aussi, le Premier ministre a procédé au gel des discussions bilatérales dont la troisième réunion devait se tenir en janvier 2010 avec à l'ordre du jour la prochaine visite des Chagossiens dans l'archipel et l'examen des droits de pêche. Par ailleurs, il a pris contact avec *Greenpeace* et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) afin qu'ils désapprouvent l'initiative britannique alors que ces deux organisations l'ont initialement approuvée. En cela, il est soutenu par des sympathisants en Grande-Bretagne même, certains députés anglais étant sensibles aux arguments mauriciens. Enfin, Navin Ramgoolam a sollicité une rencontre avec le président Barack Obama, sa secrétaire d'État Hilary Clinton et Michael Gates, secrétaire d'État américain à la défense pour discuter du contentieux, ce que refusait le président George Bush. Il entend obtenir d'eux la restitution des soixante-trois îlots non-utilisés par l'armée américaine pour y réinstaller les Chagossiens et leur proposer de laisser de côté Diégo Garcia qui accueille leur base.

Du point de vue économique, la Grande-Bretagne demeure un partenaire majeur de Maurice. Depuis plusieurs décennies, l'île y écoule une très grande partie de sa récolte de sucre notamment auprès du raffineur *Tate and Lyle*, seul acheteur du sucre mauricien jusqu'en septembre

2009, date à laquelle il a été remplacé par le groupe allemand Südzucker. Maurice vend aussi des produits textiles de sa zone franche : les quantités concernées ont fortement augmenté (6,6 milliards de roupies en 2000, 13.369 en 2007) avant de diminuer sous l'effet de la crise (11.441 milliards en 2009). Dans ce contexte, les exportations de Maurice vers son ancienne tutelle portèrent, selon le CSO, sur près de 20,13 milliards de roupies en 2008 tandis que ses importations s'élevaient à environ 3 milliards : la Grande-Bretagne accusait donc un solde très négatif qui s'est réduit en 2009 en raison de la chute (25%) des exportations mauriciennes vers la Grande-Bretagne (15,17 milliards de roupies). Enfin, les Britanniques se rendent nombreux en vacances à Maurice (108.000 en 2008, chiffre tombé à 102.000 en 2009 en raison de la crise), ce chiffre étant inférieur de plus de moitié aux seuls Français de la métropole (Réunionnais non-compris).

Maurice et le Commonwealth

Le *Commonwealth* est une association bénévole de 54 États qui regroupe près du quart de la population mondiale et du tiers des membres des Nations unies. On trouve des pays très peuplés comme l'Inde, le Pakistan, le Nigeria et à l'opposé des petits États de moins d'un million d'âmes comme Bêlize, Brunéi, l'archipel des Maldives et d'autres encore. La reine Elisabeth II, chef du *Commonwealth*, est présente à tous les sommets, mais ne participe pas aux réunions.

L'organisation promeut une série de valeurs communes à ses membres telles que l'égalité, la démocratie, la non-discrimination, la primauté du droit, etc. La Déclaration d'Harare (1991) reconnut l'importance particulière que le *Commonwealth* accorde aux droits à la personne, à l'éthique démocratique, à l'égalité des sexes, au développement durable et à la protection de l'environnement. La réunion des chefs de gouvernement de l'organisation se tient tous les deux ans dans un pays différent, le chef de gouvernement du pays hôte en assumant la présidence. À cette occasion, les pays traitent de questions politiques, économiques ou sociales et adoptent des mesures ou s'organisent pour les faire entériner

par d'autres organismes internationaux. Le Premier ministre mauricien quelle que soit sa tendance politique a toujours participé aux sommets du *Commonwealth* et en a souvent profité pour aborder le problème de l'archipel des Chagos. Dans la perspective d'une transmission du dossier à une juridiction internationale, la Grande-Bretagne a pris des dispositions juridiques, en juillet 2004, afin d'empêcher tout pays membre du *Commonwealth* de se retirer de cet organisme pour la poursuivre. Les Mauriciens ont dénoncé la manoeuvre destinée à leur empêcher de porter l'affaire devant la Cour internationale de justice, même en cas de sortie du *Commonwealth*. Pour Londres, l'enjeu est important car la Cour de La Haye donnera sans doute raison à Maurice, le démembrement de tout territoire colonial avant l'indépendance étant contraire aux résolutions des Nations unies. Un an plus tard (2005), le Premier ministre mauricien soutenu par l'Inde et la Chine en appelait devant les Nations unies au dialogue avec la Grande-Bretagne, appel qu'il renouvela en septembre 2007.

Maurice et l'Australie

Plus encore que l'Afrique du Sud, l'Australie constitua une terre d'asile pour les Mauriciens désireux d'émigrer à l'étranger. Ce flux d'émigration débuta également avant la conférence de Londres (septembre 1965) qui définissait les grandes lignes du processus d'accession à l'indépendance et les affrontements intercommunautaires entre Hindous et Créoles dans le sud de l'île (10-12 mai 1965)¹.

Les premiers départs coïncidèrent en effet avec la mise en place du suffrage universel, en 1959, et la débâcle électorale du Parti mauricien de Sir Gaëtan Duval : Klaus Neumann estime que plus d'un millier de Mauriciens s'installèrent en Australie durant les années cinquante et le début des années soixante (Neumann, 2006). Ce flux atteignit son apogée à partir du milieu des années soixante et jusqu'au début des années soixante-dix : selon les statistiques officielles mauriciennes, 9379 personnes émigrèrent

1. D'autres heurts opposèrent en janvier 1968 les Musulmans de la Plaine Verte aux Créoles de Roche Bois.

en Australie au cours de cette période avec un pic entre 1967, 1968, 1969 et 1970 où les flux sont respectivement estimés à 1330, 2038, 1646 et 1077 personnes. Cette émigration était le fait de Mauriciens d'origine britannique, mais aussi et surtout de petits blancs, de gens de couleur et de Créoles souvent qualifiés qui partaient en réaction aux incertitudes qui planaient sur l'île une fois indépendante : avenir politique trouble, marasme économique redouté, crainte de désordres raciaux et sociaux. Quoique stricte, la législation australienne était moins discriminatoire que celle d'Afrique du Sud : les services d'émigration privilégiaient l'origine chrétienne des candidats tout en étant conscient que leur pays neuf et en pleine croissance avait besoin de main-d'œuvre éduquée et qualifiée. De surcroît, les autorités australiennes encourageaient l'immigration familiale qu'elles jugeaient plus stable et intégrable. Aussi, la population mauricienne non-blanche qui entendait partir le fit plus aisément vers l'Australie que l'Afrique du Sud en tout cas jusqu'en 1972, les autorités de Canberra renforçant alors les mesures de discrimination à l'égard des gens de couleur. De toutes manières, les flux se tarissaient, l'émigration dite de « peur » prenant fin au fur et à mesure que le pays commençait à trouver sa voie.

Aujourd'hui, l'Australie exerce de nouveau un certain attrait sur les Mauriciens : des cadres s'y installent dans l'espoir d'y trouver des perspectives de vie et de travail meilleures. Des jeunes qui y effectuent leurs études universitaires s'y fixent définitivement pour les mêmes raisons. Du point de vue économique, les deux pays échangent pour 3,514 milliards de roupies de marchandises en 2009 (CSO, 10 mars 2010), les importations mauriciennes étant beaucoup plus élevées (3,344 milliards de roupies) que ses exportations (170 millions).

IV. LA FRANCE : UN PASSÉ LOINTAIN COMMUN ET UN PRÉSENT DYNAMIQUE

Bien que l'anglais soit la langue officielle, Maurice demeure un

pays francophone¹ qui bénéficie d'une excellente image en France étant donné les liens historiques, son intérêt touristique, sa stabilité politique et sa réussite économique. Ces liens privilégiés se manifestent sur le plan diplomatique et notamment au travers de la politique de coopération économique (la France reste le premier partenaire économique de Maurice) et culturelle. Ces liens se prolongent au sein des institutions liées à la Francophonie et de la Commission de l'Océan Indien.

Les Français ont été les premiers occupants de l'île, une fois les Hollandais partis. Les relations entre Maurice et la France sont par conséquent inscrites dans la durée. Avec l'Inde, la Chine et l'Afrique noire ainsi que Madagascar, la France a été l'une des cinq origines de peuplement de l'île. Elle l'a, de plus, administrée pendant près d'un siècle (1715-1810). Maurice conserve par conséquent des traces de cette ancienne présence française comme le code Napoléon qui fait toujours partie du système juridique local². Maurice partage également avec son ancienne métropole des idéaux communs de démocratie, de liberté et de justice sociale. Les liens entre les deux pays revêtent de multiples formes : politiques avec des rencontres régulières au niveau des chefs d'États et de gouvernements³, économiques, culturelles et linguistiques.

Tromelin : de la revendication territoriale à la cogestion

Comme avec la Grande-Bretagne, un litige territorial ternit les relations diplomatiques entre les deux pays : la souveraineté sur l'île Tromelin ou île des Sables située à 450km à l'est de Madagascar et 435 au nord de la Réunion.

Entre 1901 et 1956, les autorités mauriciennes louèrent à quatre reprises l'îlot à des Mauriciens (1901-1911, 1931-1941, 1946-1948, 1948-1956). En 1954, la France y installa une station météorologique

1. Maurice est un des rares pays au monde où la langue française progresse aux dépens de l'anglais.

2. Maurice est un des sept pays qui aient été à la fois colonies française et anglaise.

3. En 1969, Michel Debré, ancien Premier ministre français et député de la Réunion, joua un rôle important dans le rapprochement entre Sir Seewoosagur Ramgoolam et Sir Gaëtan Duval et leurs partis respectifs (PTr et PMSD).

après avoir demandé la permission expresse aux Britanniques, selon la thèse mauricienne. En conséquence Maurice estime que la France a annexé *de facto* Tromelin, accusation rejetée par Paris qui avance que cet îlot lui a toujours appartenu. Depuis un arrêté du 3 janvier 2005, la France a placé Tromelin sous la responsabilité d'un préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises. Elle fait donc partie d'un groupe d'îles françaises situées dans l'océan Indien auxquelles appartiennent également « les îles éparses du canal de Mozambique » (Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassa da India). La France considère donc que cet îlot lui appartient tandis que Maurice en revendique la souveraineté depuis 1976, considérant qu'il fait partie de son territoire au même titre qu'Agaléga, Saint-Brandon et l'archipel des Chagos. En soi, l'île, inhabitée et exiguë (1km²), n'a guère d'intérêt si ce n'est qu'elle possède une Zone économique exclusive étendue de 280.000km². Le différend fait régulièrement la « une » de l'actualité de la presse mauricienne bien que moins sensible que la question des Chagos qui comporte des aspects humains (retour éventuel des Chagossiens dans leur archipel). Le litige est toutefois régulièrement abordé dans les discussions au plus haut niveau. Dès 1982, Jean-Pierre Cot, ministre français de la coopération émet l'idée d'une gestion mixte de Tromelin. En 1999, le président Jacques Chirac évoque ce scénario d'une cogestion franco-mauricienne lors d'un sommet de la Commission de l'océan Indien. Cette idée a été reprise par le président Nicolas Sarkozy, l'objectif étant de faire de Tromelin un site classé compte tenu du fait que l'île est une des plus importantes réserve naturelle du sud-ouest de l'océan Indien (lieu de ponte des oiseaux de mer et des tortues vertes) avec la *Bird island* des Seychelles. Un accord-cadre sur la cogestion économique, scientifique et environnementale de l'îlot et de ses espaces maritimes environnants a été signé le 7 juin 2010 par les deux gouvernements. Il doit être entériné dans les prochains mois par les parlements des deux pays. Cet accord-cadre comporte trois conventions d'application portant sur la cogestion des ressources halieutiques (évaluation des stocks de poissons, délivrance

des autorisations de pêche¹), la protection de l'environnement (plan de lutte contre les déversements de polluants, protection de la faune) et la recherche archéologique (une équipe de recherche franco-mauricienne aura pour mission de réaliser une campagne de fouille sur « les esclaves oubliés de Tromelin » et de produire une publication scientifique commune). Arvin Boolell, ministre mauricien des affaires étrangères souligne à l'occasion de la signature de cet accord « sans toutefois remettre en cause la souveraineté de Maurice², nous sommes convenus à trouver les moyens pratiques pour la cogestion de Tromelin. Cette signature est témoin non seulement de l'esprit fraternel qui lie Maurice et la France, mais également de ce souci commun de valoriser Tromelin ». Il ajoute, « cet accord témoigne de l'excellence des relations entre Maurice et la France (...). Ces relations fondées sur des liens historiques et des valeurs communes telles que la démocratie, le respect des droits humains et de l'état de droit ne cessent de se raffermir ».

La France, premier partenaire économique de Maurice

Avec près de 9 milliards de roupies d'investissements, la France est le premier investisseur étranger à Maurice. Plus de 150 entreprises à participation française et particulièrement réunionnaise exercent leurs activités à Maurice³ et sont pour l'essentiel membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Maurice (CCIFM), créée en 2006 qui succéda à l'association des entrepreneurs français à Maurice fondée en 2003. Ces entreprises se retrouvent dans tous les grands secteurs d'activité : le bâtiment et les travaux publics (Colas, Bouygues), le ciment

1. Chacun des deux pays délivre les autorisations de pêche pour les bateaux battant leur pavillon national, les autorisations pour les bateaux battant pavillon étranger sont délivrées conjointement.

2. Déjà dans un communiqué de presse conjoint publié à la suite de la 3^{ème} réunion franco-mauricienne sur Tromelin (3-4 février 2010), il était précisé que cet accord « ne préjuge pas des positions respectives des parties sur la souveraineté ». Dans son intervention le 7 juin, le secrétaire d'État français en charge de la coopération, Alain Joyandet déclarait « nous avons cette capacité à surpasser notre différend. L'important, c'est ce que nous faisons ensemble » mais dans le compte-rendu de cette signature d'accord, Alain Joyandet rappelait sur son blog : « l'île Tromelin fait partie de l'archipel des îles Eparses qui constituent une des collectivités françaises d'outre-mer ».

3. Un nombre important de ces entreprises sont dans la zone franche.

(Lafarge), les produits pétroliers (Total), la distribution (Casino, Monsieur Bricolage), l'hôtellerie (le Club Méditerranée, Accor, Apavou, etc.), les TIC (France Télécom-Orange, Outremer Telecom, etc.), la construction navale (groupe Piriou), l'agroalimentaire (franchises Yoplait, Miko), les produits de la mer (Sapmer) et les services financiers (Banque des Mascareignes du groupe Banque populaire/Caisse d'épargne).

Du point de vue des échanges commerciaux, les exportations françaises avaient diminué pendant une dizaine d'années (10,16 milliards de roupies en 2008) en raison de l'apparition de trois sérieux concurrents : l'Afrique du Sud qui commença à inonder l'Afrique de ses produits à partir de 1990, la Chine et l'Inde. Notons toutefois une forte reprise des exportations françaises vers Maurice en 2009 (13,80 milliards de roupies). Du point de vue des exportations mauriciennes (9,34 milliards en 2009), la France demeure le second client de l'île derrière la Grande-Bretagne, les produits textiles constituant la plus grosse part des achats même s'ils décroissent depuis deux à trois ans. Les articles de bijouterie, d'horlogerie et de maroquinerie enregistrent, en revanche, de fortes augmentations. En faisant la somme des importations et des exportations, la France était le premier partenaire commercial de l'île Maurice jusqu'en 2003. En 2007, elle figurait à la troisième place, la Grande-Bretagne et l'Inde la précédant. Toutefois en 2009, la France reprit la première place, ses échanges globaux (importations/exportations) portant sur 23 milliards de roupies. Elle devançait alors l'Inde (22,47 milliards), la Grande-Bretagne (18,09), la Chine (15,11) et l'Afrique du Sud (12,83). Enfin, la France est le premier pays en matière d'arrivée de touristes à Maurice (métropole, 32% des arrivées en 2009, auxquels il faut ajouter la Réunion, 12%). Inversement la France est une destination privilégiée des Mauriciens où nombre d'entre eux ont de la famille.

La Mission économique auprès de l'ambassade de France assure la promotion et l'expansion des entreprises françaises, autrement dit encourage les exportations et les investissements français. De son côté, l'Agence française de développement (AFD) réinstallée à Port-Louis en 2006, après dix ans d'absence, à la demande des autorités mauriciennes, a notamment pour mission d'appuyer le pays dans son programme de

transition économique résultant de la fin des accords de préférence commerciale (démantèlement de l'accord multifibre et refonte de la politique sucrière de l'Union européenne). Depuis 2006, l'AFD et sa filiale Proparco dédiée aux financements des projets privés a déjà engagé près de 350 millions d'euros, ce qui place la France au premier rang des bailleurs de fonds bilatéraux de Maurice. La stratégie de l'AFD est de soutenir Maurice dans sa mise en œuvre d'une politique de développement durable conciliant développement économique et protection de l'environnement. Ainsi en appui au projet gouvernemental « Maurice, île durable », l'AFD a accordé une aide budgétaire de 125 millions d'euros sur trois ans (2010-2012) pour financer des projets dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, du transport durable, de l'adaptation au changement climatique et de la protection de la biodiversité. Cette aide s'accompagne d'une aide technique. Par ailleurs, pour encourager les investissements « verts » du secteur privé, une ligne de crédit de 40 millions d'euros sur 5 ans a été ouverte à quatre banques commerciales. Enfin des prêts sont alloués aux autorités mauriciennes pour améliorer le réseau routier, construire des stations d'épuration et développer le réseau d'assainissement. L'AFD contribue aussi à favoriser les collaborations régionales en particulier avec l'île de la Réunion en appuyant les actions de la Commission de l'Océan Indien en particulier dans ses actions de coopérations économiques et commerciales. Si ce retour de l'AFD a des fondements économiques, il comporte une dimension politique : la France veut manifester par là sa présence à Maurice dans un contexte où l'Inde et la Chine y occupent une place de plus en plus importante. Les États-Unis de leur côté accroissent leur aide comme le montre l'ouverture d'un bureau de la Banque mondiale (août 2007), institution où ils jouent un rôle important.

Une présence culturelle renforcée

La France à travers sa langue est restée très présente à Maurice, pendant la colonisation anglaise (code civil, presse, etc.). Dès 1884 s'implantait à Maurice le premier établissement de l'Alliance française

à l'étranger. La presse est dynamique, avec de nombreux titres, dont la majorité est en français même si des mots ou expressions en anglais se glissent régulièrement dans les articles en français. Les établissements scolaires à programme français attirent de plus en plus d'élèves. Les cinq établissements homologués par le ministère de l'éducation nationale français scolarisent plus de 4500 élèves. Le lycée Labourdonnais (école primaire, collège et lycée) a été créé dès 1953. Ensuite, d'autres établissements ont vu le jour sur le territoire mauricien : en 1974 l'école du Nord (primaire et collège) et en 2001, l'école du Centre, le collège Pierre Poivre, puis le lycée des Mascareignes, dernière création en 2003, et enfin l'école Paul et Virginie. Il y a aussi des établissements mauriciens délivrant des diplômes français : le lycée technique de Flacq qui prépare à des brevets de techniciens, le centre de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maurice qui prépare à des diplômes français (BTS, licences, masters de l'université de Poitiers) et l'Institut Supérieure de technologie qui délivre des DUST de l'IUT de Limoges.

Le Centre culturel français Charles Baudelaire a été créé en 1970 à Roches Brunes, avant de s'installer à Rose Hill. Il vient d'être remplacé par l'Institut France-Maurice (IFM) inauguré en avril 2010 dont les ambitions sont plus larges. En effet, outre ses activités culturelles (spectacles, conférences, exposition, bibliothèque), l'IFM propose un service de formation pour les entreprises, abrite les services de Campus France et héberge la Chambre de Commerce et d'industrie France-Maurice. La création de l'IFM sur un terrain donné par le gouvernement mauricien témoigne à la fois de la qualité des relations diplomatiques entre Maurice et la France et de l'intérêt manifesté par les Mauriciens pour la culture française tout en rappelant que l'IFM se définit d'abord comme un lieu d'échanges interculturels.

De nombreuses autres organisations contribuent à renforcer les liens avec la France ou à entretenir le souvenir historique de la présence française. Citons : la société de l'histoire de Maurice, l'association mauricienne des enseignements de français (AMEF), le centre culturel d'expression française, la société des médecins et dentistes de l'école française (SMEDEF) ou l'amicale Maurice- France.

Maurice et la francophonie

Imaginé en 1880 par le géographe français Onésime Reclus, la Francophonie désigne la communauté linguistique et culturelle constituée de la France et de ses anciennes colonies. Après être tombé dans l'oubli, le terme a été paradoxalement repris lors de la décolonisation : en novembre 1962, le président sénégalais Léopold Sédar Senghor écrivit dans la revue *Esprit* le premier manifeste de la francophonie. En 1970, le Nigérien Diori Hamani et le Tunisien Habib Bourguiba fondèrent avec lui une institution internationale de coopération avec pour objectif de se servir de la langue française pour sortir de la décolonisation : la francophonie naquit donc hors de France et à l'initiative de chefs d'États africains. Aujourd'hui, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), sorte de *Commonwealth* à la française, regroupe 68 États et gouvernements dont autant de pays qui ont été d'anciennes colonies françaises ou belges que de pays qui ne l'ont jamais été¹. L'OIF et son secrétaire général élu par les chefs d'États et de gouvernements sont chargés de mettre en œuvre la politique de l'organisation, de proposer des axes d'actions prioritaires et de représenter la francophonie au plan international.

En partant de la défense de la culture, elle s'est ouverte à d'autres thématiques telles que les droits de l'homme, la démocratie et le développement durable. Elle apparaît comme une force politique présente sur tous les grands dossiers internationaux et en même temps attractive, de nouveaux pays souhaitant la rejoindre. Du point de vue économique, elle donne l'image d'une autre forme de mondialisation qui s'oppose à l'hégémonie anglo-américaine. Des régions du monde non-francophone (Moyen-Orient, Amérique latine) réclament de prendre part à ses travaux car elles y trouvent un moyen de défendre le pluralisme linguistique.

Maurice assiste régulièrement à la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'OIF qui constitue son instance politique et dont un de ses sommets (1993) s'est tenu dans l'île sous l'égide du président François Mitterrand. Du point de vue universitaire, le campus de Réduit accueille,

1. 175 millions de personnes utilisent le français (il est la langue maternelle de 115 millions d'entre elles).

depuis dix ans, l'Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat (IFE) de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) qui forme de futurs entrepreneurs originaires des pays du Sud francophones. La décision de créer l'IFE a été prise lors du sommet de l'OIF à Maurice en 1993. L'AUF a aussi implanté dans les locaux de l'université de Maurice un Campus numérique francophone (CNF). L'AUF opérateur direct de l'OIF est une association dont les membres sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui ont le français en partage. L'AUF qui fêtera en 2011 ses 50 ans compte 793 membres ce qui en fait la plus grande association d'établissements universitaires¹. L'AUF a un membre à Maurice, l'université de Maurice et 4 membres associés : l'Institut de recherche de l'industrie sucrière de Maurice (MSIRI), l'Institut de santé de Maurice (ISM), l'Institut mauricien de pédagogie (MIE) et l'Institut supérieur de technologie (IST). Enfin, Maurice partage avec quelques rares autres pays (Cameroun, Seychelles et Canada notamment) le privilège d'être à la fois membre de la Francophonie et du *Commonwealth*.

V. UN VASTE MARCHÉ CONVOITÉ : LES ÉTATS-UNIS

Les relations entre Maurice et les États-Unis sont anciennes puisqu'en 1794, soit moins de vingt ans après leur indépendance, un consulat américain fut ouvert à Port-Louis. Cette implantation était motivée par le fait que les navires américains qui sillonnaient l'océan Indien à des fins commerciales y faisaient régulièrement escale. Toutefois, les échanges entre les deux pays étaient modestes surtout comparés à ceux qui s'effectuaient avec l'Europe et l'Asie. De plus, le marché américain est très éloigné (45 jours de bateau) d'où des coûts de transport et des délais de livraison élevés. Une des premières marques américaines à s'installer dans l'île fut Coca-Cola qui accorda une licence d'embouteilleur à *Phoenix Camp Minerals* (1953). Deux ans plus tard, la compagnie du groupe Currimjee, *Quality Beverages limited*, introduisit la marque rivale Pepsi-Cola. D'autres

1. En 1961 est créée l'association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) qui deviendra l'AUPELF-UREF (université des réseaux d'expression française) en 1987 puis l'AUF en 1998.

sociétés américaines suivirent, leur activité portant sur la distribution d'essence, la vente d'automobiles, l'alimentation, la restauration, le matériel informatique, etc. En 1995, la Mauritius-United States Business Association (MUSBA) fut mise en place (Bräutigam, 2005) afin de renforcer les relations commerciales entre les deux pays notamment les exportations mauriciennes de sucre et de textiles qui étaient soumises à leur arrivée aux USA à des quotas contraignants jusqu'à la mise en place de l'*Africa Growth And Opportunity Act* (AGOA).

Longtemps délaissée par les États-Unis, l'Afrique retint l'attention du président Bill Clinton dès son arrivée à la Maison blanche car il voulait développer une politique non seulement basée sur l'aide, mais aussi le commerce (l'Afrique représente un marché de plus de 700 millions de personnes) et le développement durable. Pour cela, il souhaitait accorder aux pays africains la possibilité d'exporter sur le marché américain pour stimuler leur développement et éviter que certains d'entre eux ne basculent dans le terrorisme. L'AGOA se propose de favoriser une croissance durable en Afrique sub-saharienne, de permettre la création d'emplois dans l'industrie et de contribuer à l'élévation du niveau de vie des populations. Constitué d'accords préférentiels, le traité marqua un virage important dans la politique américaine même si les négociations furent longues (cinq ans) et laborieuses étant donné les enjeux économiques (Maurice y joua un rôle essentiel aux côtés de l'Afrique du Sud¹). Finalement, le Congrès américain approuva le traité (12 mai 2000) qui entra en vigueur dès le 1er octobre : les relations commerciales entre les États-Unis et l'Afrique connurent alors un réel essor.

Sous certaines conditions et dans certaines limites, 6400 produits furent éligibles à l'AGOA à commencer par les textiles, filière vitale pour Maurice qui éprouvait, auparavant, des difficultés à pénétrer le marché américain en raison des quotas d'importation. Outre des critères géographiques et techniques (respect strict des dispositions de l'AGOA prouvées à l'appui), les pays candidats devaient remplir une conditionnalité politique : s'engager à respecter la démocratie, le pluralisme politique,

1. Le Kenya adhéra le premier à l'AGOA (17 janvier 2001) précédant Maurice (18 janvier).

les droits de l'Homme, la propriété privée, les droits du monde ouvrier et le non-recours au travail des enfants. Ils devaient aussi adopter une série de mesures anti-corruptives. Au départ, 34 pays parmi les 48 que compte l'Afrique sub-saharienne remplissaient ces critères (ils sont à présent 40). À cette éligibilité politique s'ajoutait un certain nombre de règles, notamment au niveau des procédures douanières afin d'éviter l'entrée aux États-Unis de produits en provenance de Chine ou du sud-est asiatique après d'éventuels transbordements illégaux en Afrique. Par ailleurs, les intrants devaient provenir exclusivement des pays africains admis à l'AGOA ou des USA avec une période de grâce fixée à 2004 et accordée aux pays à faibles revenus encore autorisés à s'approvisionner dans des pays tiers¹. L'AGOA classe en effet les pays africains en deux catégories : les LDC (*Least Developed Countries*) et NLDC (*Non-Least Developed Countries*). Les premiers sont les États dont le revenu annuel par habitant est inférieur à 1500\$ tandis que les seconds ont un revenu supérieur comme l'Afrique du Sud, le Gabon, et Maurice. Les LDC qui comprennent les pays africains les moins développés purent donc, durant quatre ans, acheter des matières premières où ils le souhaitaient pour ensuite les transformer en produits finis destinés aux États-Unis. Les NLDC devaient, au contraire, se fournir en Afrique, les USA exigeant les factures d'approvisionnement à l'arrivée des marchandises. À terme, il ne devait plus y avoir plus qu'un seul groupe, tous les pays devant se fournir en Afrique sub-saharienne.

Pour se conformer à ces dispositions, Maurice qui importait jusqu'alors du fil indien rechercha de nouvelles filières d'approvisionnement en prospectant au Kenya, en Zambie et même au Mali et au Sénégal malgré les distances. L'idée était d'importer du coton de ces pays puis de le transformer dans l'île en installant des filatures. Le pays envisagea aussi l'importation de coton indien qui est de meilleure qualité, et non plus du fil ce qui est conforme aux prescriptions de l'AGOA car le coton peut être importé hors d'Afrique mais pas le fil.

1. Cette mesure a pour but d'encourager l'intégration verticale des filières africaines afin d'éviter que le continent ne soit une plate-forme pour les pays asiatiques qui ne l'utiliseraient que pour des tâches de finition.

L'intégration verticale de la filière mauricienne a donc été encouragée par l'AGOA et des gains de productivité et de qualité obtenus. Le traité qui concernait presque toute la zone franche, offrit, au départ, des perspectives encourageantes :

Tableau 2 : Évolution des exportations de la zone franche vers les USA (millions de roupies)

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Montants	7,71	8,80	9,48	8,47	7,30	5,13	4,40	4,21	3,43	4,17

Les exportations mauriciennes vers les USA augmentèrent dès l'entrée en vigueur de l'AGOA pour atteindre un maximum en 2002¹. Le traité offrit de nouveaux débouchés aux textiles mauriciens qui s'affranchissaient de leur forte dépendance à l'égard du marché européen. Il offrait aussi de nouvelles opportunités pour d'autres articles (bijouterie, chaussures en cuir, montres, lunettes, etc.)². Au cours du premier semestre 2001 soit dès l'admission de Maurice à l'AGOA, ses exportations s'accrurent de près de 25%, les entreprises mauriciennes ayant trouvé de nouveaux partenaires américains³. Les commandes se ralentirent après les attentats du 11 septembre puis reprirent quelques mois plus tard (41% des exportations mauriciennes s'effectuèrent, en 2002, sous ce régime dont une grande proportion de textiles). Depuis 2004, la tendance s'est inversée et les flux d'exportation baissèrent malgré le maintien de la dérogation obtenu en 2005 quant à la règle d'origine des intrants. Ce déclin s'est poursuivi car Maurice ne bénéficiait plus de cette dérogation qui lui permettait de s'approvisionner en matières premières hors d'Afrique subsaharienne et des USA. L'île fut aussi affectée par la concurrence des produits chinois qui envahissent le marché américain avec la levée des quotas (2005) et de pays comme Madagascar où le coût de la main-d'œuvre est moins élevé : les entreprises de sa zone franche dont certaines sont aux mains de Mauriciens bénéficient aussi de l'AGOA pour

1. Maurice accueille un sommet de l'AGOA en janvier 2003.

2. Pour ces produits, il n'y a pas de contraintes d'achats de matières premières en Afrique.

3. Les États-Unis sont le second marché des entreprises mauriciennes, loin derrière l'Union européenne.

exporter aux États-Unis. Enfin, la baisse du dollar par rapport à la roupie handicape les exportations mauriciennes qui figurent encore parmi les principaux flux dirigés vers les USA depuis le continent africain (les autres exportateurs sont le Lesotho, Madagascar, le Kenya et le Swaziland).

La mise en place de l'AGOA s'effectua peu de temps avant que la fin du mandat du président Bill Clinton. George W. Bush compléta le traité en instaurant un AGOA II qui comportait de nouvelles mesures en matière commerciale. L'objectif était de corriger les erreurs techniques inhérentes au dispositif initial en l'aménageant, notamment en permettant que le fil de coton utilisé ne provienne pas seulement d'Afrique, mais aussi d'autres nations éligibles ce qui est un point important pour Maurice. Maurice qui ne bénéficiait pas du statut de LDC dans l'AGOA II obtint à nouveau la dérogation *Third Country Fabrics* (octobre 2008). L'île peut alors confectionner ses produits textiles destinés au marché américain à partir de tissus achetés hors d'Afrique. Une hausse de ses exportations était attendue en 2009 dans la mesure où cette disposition lui apportera un regain de productivité. De plus, l'AGOA a étendu la liste des produits éligibles sous le *General System of Preference* (GSP) favorisant l'entrée de ces produits sur le marché américain sans droit de douane : 1800 produits ont été ajoutés au 4600 existants si bien que la quasi-totalité des produits mauriciens sont éligibles à condition de respecter les règles d'origine. Enfin, outre l'AGOA, Maurice est lié aux États-Unis, depuis 2006, par le *Trade and Investment Framework Agreement* (TIFA). Celui-ci vise au renforcement et à l'expansion des échanges commerciaux et de l'investissement¹ entre les deux pays pour parvenir à une coopération bilatérale plus approfondie qui va se traduire par un *Bilateral Investment Treaty* (BIT) qui ouvrira la voie à la conclusion d'un accord de libre-échange entre les États-Unis et Maurice.

L'AGOA comme l'Accord de Cotonou constitue une discrimination aux yeux de l'Organisation mondiale du commerce puisque, seuls, les pays africains en bénéficient et qu'en sont exclus les pays en développement d'Asie par exemple. Aussi, sa durée de vie est limitée puisque le traité

1. La Banque de Maurice estime que les investissements en provenance des USA ont été de 1,1 milliard de roupies en 2008 contre 2,4 en 2007.

cessera en 2015¹. Toutefois, il marque une étape importante dans le processus de mondialisation, le marché américain s'ouvrant à l'Afrique sans grandes restrictions. La concurrence mondiale s'accroît donc car des pays comme le Maroc veulent retenir la clientèle américaine tandis que les États des Caraïbes qui bénéficient d'un accord analogue à l'AGOA (*Caribbean Basin Initiative*) jouent sur leur proximité du marché nord-américain. Celle-ci leur permet de faibles coûts de transport et de répondre rapidement aux commandes de leurs clients². Enfin, il y a la concurrence du Pakistan, gros producteur de coton et quatrième exportateur de textiles vers les USA, qui sollicite la conclusion d'un accord commercial préférentiel (augmentation des quotas d'exportations et avantages douaniers) en échange de son soutien dans la lutte contre les réseaux islamistes installés sur son territoire et en Afghanistan.

Cette ouverture du marché américain à l'Afrique même si elle présente une réelle opportunité reste marginale car les échanges demeurent faibles : le total des exportations de textiles d'Afrique sub-saharienne représente moins de 1% des importations globales américaines : le Honduras avec ses sept millions d'habitants exporte sept fois plus de vêtements vers les USA que l'ensemble des pays africains bénéficiaires de l'AGOA. Pour Maurice, les États-Unis représentent, tous flux confondus, 7,22 milliards de roupies en 2009 : 4,656 milliards d'exportations (produits d'habillement et de la mer ainsi que diamants) contre 2,57 d'importations (blé, pierres précieuses, machines industrielles et silicone) : une meilleure utilisation de la dérogation sur les règles d'origine a permis une sensible augmentation des exportations vers le marché américain (+18% par rapport à 2008). Lors d'une visite en Afrique (août 2009), la secrétaire d'État américaine Hillary Clinton a souligné que « Maurice a attiré en trois ans plus d'investissements américains qu'elle ne l'a fait en vingt ans » et a qualifié Maurice « d'exemple de bonne gouvernance ». Un point noir toutefois subsiste dans les relations entre les USA et Maurice : la question de Diego Garcia évoquée plus haut et les cas de torture allégués auxquels

1. L'AGOA permet de limiter les risques de change : les achats de matières premières comme les ventes de produits finis s'effectuent en dollars, ce qui n'est pas le cas avec l'Europe.

2. Maurice est handicapé par la durée du voyage, ce qui est d'autant plus gênant que les importateurs américains réduisent leur stock pour fonctionner en flux tendus.

se serait livrée, en 2002, la CIA (*Central Intelligence Agency*) sur la base dans le cadre de sa lutte contre le terrorisme.

Conclusion : une ouverture tous azimuts

Marqué à la fois d'empreintes africaines, asiatiques et européennes, Maurice n'est ni un pays africain, ni asiatique, ni européen ce qui en fait toute son originalité. Celle-ci renvoie à son histoire et à sa géographie qui influèrent sur ses échanges avec le monde : l'île était, autrefois, placée sur la route des Indes tant convoitée par les puissances coloniales, mais aussi celle de la Chine et par conséquent du thé, de la soie et de la porcelaine que les Européens allaient chercher dans les comptoirs qu'ils avaient installés à Canton. Maurice demeure encore aujourd'hui sur le tracé de ses grandes voies maritimes : si l'ouverture du canal de Suez l'a mis à l'écart du négoce entre l'Inde et l'Occident, l'île est une étape entre la Grande Péninsule et l'Afrique de même qu'entre la Chine et le continent africain. Sa situation géographique est donc enviable et lui offre des perspectives prometteuses au regard du potentiel représenté par ces deux pays émergents. Dans ce contexte, les échanges sud-sud apparaissent comme complémentaires des flux nord-sud : les exportations de Maurice sont tournées vers les pays du Nord (Europe et États-Unis) tandis que ses importations proviennent d'Asie. Autrement dit, Maurice a une balance commerciale excédentaire avec l'Europe (3,4 milliards de roupies en 2009 selon le CSO) tandis qu'elle est très déficitaire avec l'Asie (56 milliards de roupies).

Maurice pays politiquement stable et économiquement un des plus développés d'Afrique si ce n'est le plus développé y occupe une place originale car démesurée par rapport à sa taille. Son appartenance à de nombreuses organisations régionales atteste de son ouverture à l'Afrique et à l'Asie¹ et de sa situation de carrefour au sein de l'océan Indien. Le pays fait preuve d'un grand dynamisme dans les différents organismes régionaux d'Afrique orientale et australe en y voyant des éléments de

1. Maurice a le statut d'observateur au sein de la *South Asian Association for Regional Cooperation* (SAARC) qui regroupe huit pays asiatiques (Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka).

complémentarité : chacun lui offre un intérêt propre pour promouvoir ses exportations. Ses échanges restent cependant encore faibles et les entreprises mauriciennes ont un important effort à accomplir pour s'y ouvrir de nouveaux débouchés. Cet aspect est vital car le pays ne peut vivre en autosubsistance et encore moins se développer sur son seul marché intérieur. C'est pourquoi le gouvernement a créé une division spéciale « coopération régionale » au sein du ministère des affaires étrangères et milite pour un rapprochement entre le COMESA et la SADC. La mondialisation accélère ces processus d'intégration régionale qui pourraient se traduire, un jour, par un rapprochement entre le COMESA et la SADC qui formeraient alors un ensemble géographique assez homogène et puissant. L'IOR-ARC est, par contre, une organisation dont les membres sont géographiquement trop éparpillés et économiquement trop hétérogènes pour espérer atteindre le même objectif à court voire moyen terme. Toutefois, leurs dynamiques et leurs ambitions montrent que la mondialisation est bien en cours dans cette région qui a de nombreux atouts à faire valoir dans la compétition internationale et au sein de laquelle Maurice constitue une référence.

Tout en restant un point sur la carte du monde, Maurice est bien intégré aux flux mondiaux. La stratégie du pays a toujours consisté à diversifier ses partenaires. Il a longtemps été tourné vers l'Europe, notamment la France et la Grande-Bretagne qui ne peuvent ou ne veulent plus soutenir l'Afrique comme par le passé. Les Accords de partenariat économique (APE) que l'Union européenne proposent aux pays les moins avancés et aux pays ACP ne leur apporteront pas les mêmes avantages que les régimes préférentiels issus de l'Accord de Cotonou car ces APE reposent sur un partenariat « d'égal à égal » ce qui n'est pas le cas en pratique. Plusieurs dirigeants africains l'ont compris lorsqu'ils ont fait part, lors du sommet Union européenne/Afrique de Lisbonne (2007), de leur hostilité à la nouvelle orientation donnée par l'UE à ses relations commerciales avec l'Afrique par le biais de ces APE. Leur peu d'empressement à les signer l'a conduite à proposer des accords intérimaires afin de prévenir toute rupture des échanges commerciaux. L'APE qui concerne Maurice comprenait initialement onze pays de l'Afrique orientale et australe.

En novembre 2007, il a été paraphé par six pays regroupés au sein du bloc *Eastern-Southern Africa* (ESA1) à savoir : les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe. Il a été finalement signé, en août 2009, par quatre d'entre eux seulement : Maurice, Madagascar, les Seychelles et le Zimbabwe. Cet accord intérimaire permet à Maurice de bénéficier de prix garantis, mais en baisse chaque année, jusqu'à septembre 2012. Subséquemment, les prix pratiqués seront fixés selon les cours du marché dans l'Union européenne. À partir d'octobre 2015, celle-ci appliquera un système préférentiel sans quota ni réciprocité, de sorte que Maurice se retrouvera en concurrence directe avec tous les pays ACP ayant signé un APE et tous les pays bénéficiant de la règle générale « tout sauf les armes » comme l'a exposé Pierre Dinan dans le chapitre précédent.

La disparition des accords préférentiels signifie pour Maurice celle des niches qui firent le succès de son modèle de développement. Le pays en tire les conséquences en se tournant vers l'Asie en mettant en avant son intérêt géopolitique qui est, peut-être aussi, une rente, celle-là inépuisable.

BIBLIOGRAPHIE

Boudet C., 2006, « Une minorité ethnique dominante et son identité face à la décolonisation : l'émigration franco-mauricienne en Afrique du Sud (1947-1968) », *Journal of Mauritian Studies*, New Series Vol. 3 n°1, Mahatma Gandhi Institute, Réduit, pp. 26-49.

Bräutigam D.A., "Strategic Engagement : Markets, Transnational Networks, and Globalization in Mauritius", *Yale Journal of International Affairs*, Yale University, 2005, pp. 63-78.

CSO, n°812, External Trade, 10 march 2010.

Dinan P., 2005, *La république de Maurice en marche 1980-2030*, rétrospective et perspectives, 126 pages.

De L'Estrac J.Cl., 2005, *Mauriciens, enfants de mille races*, tome II « *La période anglaise* », éditions Le Printemps, Vacoas, 313 pages.

Grégoire E., 2005, « L'archipel convoité : les Chagos », *Politique africaine* n°97, pp. 151-159.

Grégoire E., 2010, « Des îles britanniques de l'océan Indien disputées : Diégo Garcia et l'archipel des Chagos », *revue Hérodote*, n°137, pp. 185-193.

Lehembre B., 1984, *L'île Maurice*, éditions Karthala, Paris, 246 pages.

Ly Tio Fane-Pineo H. & Lim Fat E., 2008, *From Alien to Citizen, The Integration of the Chinese in Mauritius*, éditions de l'océan Indien, Rose-Hill, 393 pages

Neumann K., 2006, "Copper and Bronze: Australia's Selection of Mauritian Immigrants, 1964-1973", *Journal of Mauritian Studies*, New Series Vol. 3 n°1, Mahatma Gandhi Institute, Réduit, pp. 1-25.

Oraison A., 1988, « Quelques réflexions critiques sur la Commission de l'océan Indien », université de la Réunion, Travaux et rapports, 39 pages.

Salmon J.M., 2000, *Mission d'identification d'un projet d'appui à l'intégration économique régionale de la COI*, Coopération Commission de l'Océan Indien/Union européenne.

Toussaint A., 1972, *Histoire des îles Mascareignes*, éditions Berger-Levrault, Paris, 165 pages.

Grégoire Emmanuel, Lemoine G. (2011)

Une île ouverte sur le monde

In : Grégoire Emmanuel (dir.), Hookoomsing V.Y. (dir.),
Lemoine G. (dir.). *Maurice : de l'île sucrière à l'île des
savoirs*

Maurice : Le Printemps, p. 27-72

ISBN 978-99949-1-054-0